REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES CHAÎNES DE VALEURS VIVRIÈRES
PDC2V

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC ET L'ELABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET DE SON PLAN D'OPERATIONNALISATION

Financement :

Banque mondiale, signé le 3 juin 2021

Projet N°P171613

Composante 1 : amélioration de l'environnement des affaires et du renforcement institutionnel

Sous-composante 1.3 : Traitement de la sécurité sanitaire des aliments et des questions sanitaires et phytosanitaires (SPS)

Volet 3 : Renforcement des laboratoires en charge du système national de sécurité sanitaire et de contrôle de la qualité des aliments

Code PTBA : C13307 : Réaliser un diagnostic de la situation actuelle, élaborer la Politique de sécurité sanitaire des aliments et le plan d'actions prioritaires pour son opérationnalisation ;

Code PTBA : C13306 : Réaliser le bilan diagnostic, la révision et l'actualisation du cadre réglementaire national de la sécurité sanitaire des aliments

© Mai 2024

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En Côte d'Ivoire, le secteur agricole figure au nombre des pôles de croissance économique du pays. Il joue un rôle majeur dans l'atteinte des objectifs nationaux de développement, d'éradication de la pauvreté et de renforcement de la sécurité alimentaire.

En 2015, ce secteur a contribué à environ 21% du PIB du pays et occupe près de 2/3 de la population active. Cependant, le secteur agricole ivoirien reste encore caractérisé par de faibles niveaux de revenus aux travailleurs agricoles avec pour corollaire des taux élevés de pauvreté en milieu rural. Les jeunes et les femmes sont particulièrement vulnérables parce qu'ils éprouvent plus de difficultés à accéder aux ressources, à la technologie et aux opportunités d'emplois et plus particulièrement aux emplois les plus générateurs.

Le PNIA 1 (PNIA 2010-2017) a posé avec succès le cadre institutionnel nécessaire à la relance post-crise du secteur agricole aussi bien en termes de réglementation, de définition de politiques sectorielles, ou d'appui à la structuration des filières.

En dépit de ces progrès notables, le secteur agricole ivoirien reste encore confronté à de nombreuses faiblesses. Les contraintes liées au développement de la production vivrière sur tous les maillons de la chaîne des valeurs demeurent.

Au regard de ce contexte, le PNIA 2 (PNIA 2018-2025), en cours de mise en œuvre, s'est fixé pour but de doter le pays d'une agriculture durable, compétitive et créatrice de richesse équitablement partagée.

Ce PNIA 2 adresse de façon holistique la question de développement des chaines de valeurs vivrières par l'exploitation des potentialités agricoles des zones agro-écologiques, de développement de mesures d'adaptation aux changements climatiques et de résilience. Il met l'accent sur la problématique de la productivité des cultures vivrières, des infrastructures marchandes et de l'accès au financement, en vue d'une meilleure performance et compétitivité des chaines de valeurs vivrières. De plus, le sous-secteur vivrier a été identifié comme pouvant contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural et constitue une source durable de création d'emplois et de richesse pour les jeunes et les femmes.

Ainsi, le Gouvernement de la Côte d'ivoire a sollicité et obtenu l'appui de la Banque Mondiale pour une intervention prenant en compte les grandes problématiques de développement du sous-secteur vivrier en Côte d'Ivoire. Ce projet dénommé « Projet de Développement des Chaines de Valeurs Vivrières – PDC2V » a pour objectif de soutenir le développement de chaînes de valeurs vivrières compétitives, résilientes et inclusives, au profit des acteurs dans les zones du Projet.

D'un coût total de 295 millions $ US, le PDC2V regroupe ses activités autour de trois composantes techniques interdépendantes soutenant des solutions immatérielles et matérielles pour développer les chaînes de valeur agroalimentaires : i) Amélioration de l'environnement des affaires et du renforcement institutionnel ; ii) Création de chaînes de valeur agroalimentaires

productives et résilientes; et iii) Mobilisation d'investissements privés productifs le long des chaînes de valeur agroalimentaires.

L'objectif de la Composante 1 est de mettre en place un environnement pouvant favoriser le développement de chaînes de valeurs agroalimentaires inclusives, résilientes et compétitives en Côte d'Ivoire. Cet objectif sera atteint en : i) renforçant la capacité des institutions clés (publiques et privées) supervisant le secteur de la production et de la commercialisation des produits alimentaires ; ii) améliorant la coordination le long des chaînes de valeur ciblées afin d'accroître leur efficience et de faciliter les partenariats entre leurs acteurs ; et iii) renforçant la capacité du système national de sécurité sanitaire et de contrôle-qualité des aliments conformément aux normes internationales. La Composante 1 finance essentiellement la fourniture publique de biens, d'expertise et d'études.

Le PDC2V, à travers la Sous-composante 1.3 soutient les efforts en cours pour renforcer le système national de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, ce qui permettra à la Côte d'Ivoire d'accéder pleinement aux marchés régionaux et internationaux et de libérer son potentiel d'exportation, notamment pour les produits à base de fruits, légumes.

A cet effet, en lien avec ce dernier volet, le Conseil des Ministres a adopté le décret n°2023-559 du 07 juin 2023 modifiant le décret n° 2013-329 du 22 mai 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement du Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA). Ainsi, ce décret renforce les missions et les capacités institutionnelles du LANADA relativement à la coordination des activités de gestion des risques dans la sécurité sanitaire des aliments et aux opérations d'évaluation. L'opérationnalisation des dispositions de ce décret nécessite la réalisation d'un diagnostic du système de sécurité sanitaire en Côte d'Ivoire et l'élaboration d'un plan d'actions. Ainsi, le PDC2V apporte un appui à la réalisation du document de politique nationale de la sécurité sanitaire des aliments à travers le recrutement d'un cabinet pour réaliser les travaux d'élaboration d'un document de Politique de sécurité.

Les présents termes de référence sont rédigés pour préciser les modalités et périmètres de réalisation de cette prestation.

II. OBJECTIFS

L'objectif général de la mission est de réaliser le bilan diagnostic et d'élaborer la politique nationale de la sécurité sanitaire des aliments ainsi que le cadre règlementaire inhérent.

De façon spécifique, il s'agira :

- Réaliser un diagnostic complet de la situation actuelle de la sécurité sanitaire des aliments en Côte d'Ivoire, notamment en ce qui concerne l'évaluation des risques, la coordination intersectorielle des activités de gestion et de communication sur les risques de sécurité sanitaire liés aux aliments ;

- Identifier les lacunes, les risques potentiels et les domaines nécessitant une amélioration en matière de sécurité sanitaire des aliments.

- Élaborer une Politique nationale de sécurité sanitaire des aliments alignée sur les normes nationales, internationales, adaptée aux besoins spécifiques de la Côte d'Ivoire

- Identifier les besoins prioritaires pour l'actualisation du cadre règlementaire en vue de la mise en œuvre de la Politique nationale de sécurité sanitaire des aliments ;

- Élaborer un plan d'actions prioritaires pour l'opérationnalisation de la Politique nationale de sécurité sanitaire des aliments.

III. LIVRABLES ATTENDUS

Le cabinet consultant devra produire les livrables suivants :

- Un rapport de démarrage présentant la méthodologie, le planning d'exécution proposé par le consultant

- Un rapport détaillé sur le diagnostic de la sécurité sanitaire des aliments comprenant une analyse des forces et des faiblesses du système d'évaluation des risques, de coordination des activités de gestion et de communication sur les risques de sécurité sanitaire liés aux aliments
- Une proposition de Politique de sécurité sanitaire des aliments validée lors d'un atelier national avec les représentants des différentes parties prenantes du système de sécurité sanitaire des aliments ;
- Un rapport avec les projets de textes d'actualisation du cadre règlementaire ;
- Un plan d'actions détaillé et budgétisé pour la mise en œuvre de la politique de sécurité sanitaire des aliments, y compris des indicateurs de suivi et d'évaluation.

III. METHODOLOGIE DE TRAVAIL ET RESPONSABILITE

Le cabinet devra proposer une méthodologie pertinente permettant d'atteindre les résultats attendus de cette mission. Il est envisagé dans le cadre de ce travail de prendre en compte les textes existants, l'organisation en place et rencontrer toutes les parties prenantes du système de sécurité sanitaire des aliments.

Les documents fournis en version provisoire seront validés au cours d'un atelier.

IV. PROFIL DES CONSULTANTS

Pour la réalisation du diagnostic et d'opérationnalisation du système de sécurité sanitaire des aliments, le cabinet devra présenter un personnel qualifié appuyé par une solide expérience dans la réalisation d'une telle mission et de sa capacité à proposer un bilan diagnostic et une révision du cadre règlementaire dans le domaine précité. Le cabinet devra avoir le profil ci-dessous :

- être un cabinet ayant une expérience générale d'au moins cinq (5) ans dans la conduite d'évaluation de systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments et/ou l'élaboration de documents de Politique de sécurité sanitaire des aliments ;
- disposer d'une expérience avérée d'au moins cinq (05) ans dans la conduite d'études de bilan-diagnostic règlementaire dans le domaine de sécurité sanitaire des aliments , avec preuves des prestations antérieures jugées satisfaisantes par le bénéficiaire ;
- Fournir des preuves des prestations antérieures jugées satisfaisantes par le client ;
- Disposer d'une équipe d'experts multidisciplinaires capables de travailler dans un environnement intersectoriel et disposant d'une expérience.

Le personnel travaillant sur cette étude devra être composé de :

Un (01) Chef de mission : **Expert en règlementation agro-alimentaire/sécurité sanitaire des aliments :** Il aura en charge l'analyse des dispositifs règlementaires. Il devra procéder au bilan-diagnostic de la performance des systèmes en place d'inspection et de contrôle sanitaire et phytosanitaire. Il sera chargé de coordonner toute la mission pour l'élaboration du document de Politique nationale de sécurité sanitaire des aliments et le plan d'actualisation des textes règlementaires pour l'opérationnalisation de l'évaluation des risques et de la coordination de la gestion et de la communication intersectorielles sur les risques sanitaires liés aux aliments.

- ✓ **Temps d'intervention** : soixante (60) hommes/jours
- ✓ **Qualification :**
  - Avoir un diplôme d'étude supérieure ou universitaire en sciences de la sécurité sanitaire des aliments de niveau BAC+5 au moins.
- ✓ **Expérience professionnelle générale** :
  - Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience professionnelle dans le secteur agricole et/ou animal
- ✓ **Expérience spécifique** :
  - Avoir au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle dans la formulation et/ou l'appui à la mise en œuvre de politiques et stratégies de gestion de SSA ;
  - Avoir réalisé au moins une (01) mission d'évaluation des risques en SSA ;
  - Avoir participé à la réalisation au moins deux (02) études d'évaluation des systèmes SSA
- ✓ **Un (01) docteur vétérinaire / ingénieur zootechnicien** : il sera responsable de tous les aspects du domaine vétérinaire dans le cadre de cette étude. Il travaillera en lien avec les services vétérinaires de la DSV, des acteurs du privé, intervenants dans le domaine vétérinaire. Il participe à l'élaboration du plan d'actualisation règlementaire pour l'opérationnalisation de la coordination du SSA.
- ✓ **Temps d'intervention :** quarante-cinq (45) hommes/jour
- ✓ **Qualification** :

- Avoir un diplôme en sciences vétérinaires, en zootechnie ou autre diplôme équivalent de niveau BAC+5 au moins ;

✓ **Expérience professionnelle générale** :

- Avoir au moins cinq (05) années d'expérience dans le domaine agricole.

✓ **Expérience spécifique** :

- Avoir au moins cinq (05) années d'expérience dans la structuration des services vétérinaires, des ressources animales, halieutiques et/ou des systèmes de contrôle vétérinaires ;
- Avoir au moins trois (03) ans d'expérience dans la conduite d'étude du système de contrôle public vétérinaire ;
- Avoir participé à au moins deux (02) missions similaires en diagnostic de systèmes de contrôle ou en évaluation de politique/stratégie ;
- Avoir de l'expérience dans le contrôle des systèmes vétérinaires serait un atout.

Un (01) ingénieur agronome ou agro-alimentaire spécialisé en SSA: Il aura en charge le diagnostic des aspects sanitaires et phytosanitaires et contribuera à l'élaboration d'un plan d'actualisation des textes règlementaires et législatifs de SSA .
Temps d'intervention : quarante-cinq (45) hommes/jour.

✓ **Qualification** :

- Avoir un diplôme d'étude supérieure ou universitaire en agronomie ou agro-alimentaire ou autre diplôme équivalent de niveau BAC+5 au moins ;

✓ **Expérience professionnelle générale** :

- Avoir au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle générale dans le secteur agricole

✓ **Expérience spécifique** :

- Avoir au moins cinq (05) années d'expérience dans le contrôle sanitaire, phytosanitaire et/ou dans le domaine de la SSA ;
- Avoir au moins trois (03) années d'expérience dans la conduite d'analyse, d'évaluation et/ou de diagnostic de système de contrôle sanitaire et phytosanitaire ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) prestations similaires en diagnostic de systèmes de contrôle ou en évaluation de politique/stratégie.

IV. DUREE DE LA MISSION ET LIVRABLES DU CONSULTANT

La mission se déroulera sur une durée maximum de 90 jours calendaires à compter de l'ordre de service. Les livrables selon la durée sont les suivants :

- Soit (T) la date de réception par le Cabinet de la notification par le PDC2V de son ordre de service.
- T + 05 jours : réception par le PDC2V du rapport de démarrage de la mission comprenant la méthodologie détaillée et validée, le programme d'exécution de la mission, les difficultés ou contraintes susceptibles d'être rencontrées.
- T + 10 jours : réception par le LANADA, la DSV, DPVCQ, le Ministère du Commerce, le Ministère de la Santé les outils de diagnostic ainsi que le chronogramme détaillé des rencontres avec les parties prenantes ;
- T + 15 jours : réception par le Cabinet des observations de toutes parties prenantes sur les outils de diagnostic et le chronogramme détaillé des rencontres avec les parties prenantes ;
- T + 45 jours : réception par toutes les parties prenantes du rapport provisoire du diagnostic ;
- T + 50 jours : réception par le Cabinet des observations de toutes parties prenantes sur le rapport provisoire ;
- T + 55 jours : réception par toutes les parties prenantes du rapport provisoire prêt pour l'atelier de validation ;
- T+75 : réception par toutes les parties prenantes du rapport provisoire sur l'élaboration de la politique et du cadre règlementaire
- T+85 : organisation de l'atelier de validation des rapports de l'étude ;
- T + 90 jours : réception par toutes parties prenantes du rapport final du diagnostic, de la politique et du cadre règlementaire intégrant les observations des participants à l'atelier de validation.

V. METHODE DE SELECTION DU CABINET

La sélection se fera par la méthode de sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (QC) par appel à manifestation d'intérêt conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'investissement (FPI) de septembre 2023.